

COMMUNE de Saint Louis les Bitche

Département de la Moselle
Arrondissement de SARREGUEMINES

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 12 février 2024

Nombre des conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de la convocation : 06/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 12 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Saint Louis les Bitche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à Saint Louis les Bitche, sous la présidence de Monsieur Charles SCHAEFFER, Maire.

Présents : MM. SCHAEFFER Charles, LUTZ Paulette, SAHLING Bernard, SCHOENDORF David, , HERGOTT Raymonde, METZGER Bertrand, HAUSBERGER Bernard, SENGER Françoise, NADLER Alain ,NIPPERT Dominique

Absents sans excuse :

Absents avec excuse :

Absent(e)s représenté(e)s par : WINKLER Joseph, représenté par SCHAEFFER C. ,

Secrétaire de séance :

M. SCHOENDORF.David est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/10/2023
- Projet requalification de la rue de Lemberg
 - Mission maître d'œuvre
 - Géomètre – Plan topographique
- Projet extension du bâtiment multiservices
- Délibération du Compte administratif 2023
- Compte de gestion de la Trésorerie 2023
- Affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023–Budget Principal
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnel
- Divers

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/10/2023

Le procès-verbal de la séance du 30/10/2023 est adopté à l'unanimité.

Projet - Requalification de la rue de Lemberg

Mission maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le maire à donner la mission complète de maîtrise d'œuvre au bureau d'études MK Etudes d'un montant total de 14025€ HT

Autorise le maire à inscrire la dépense de 14025€ HT sur le budget 2024

Autorise le maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Sous-préfecture dans le cadre de la DETR ou les fonds verts.

Autorise le maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Région

Autorise le maire à solliciter la demande de subvention auprès Département

Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Géomètre – Plan topographique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Accepte le devis de GINGEMBRE pour la somme de 1780€ HT et 1070€ HT concernant le plan topo et le plan numérique.

Autorise le maire à entreprendre démarches et à signer tous documents nécessaires.

Projet extension du bâtiment multiservices

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise Monsieur le maire à entreprendre les démarches pour le projet d'extension du multiservices.

Délibération du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LUTZ Paulette 1er adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr SCHAEFFER Charles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses (Colonne 1)	Recettes (Colonne 2)	Solde (+ou-) (Colonne2-Colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	413 828.31	487 793.87	73965.56
	Résultats antérieurs reportés 2022		78100.62	78100.62
	Résultat à affecter			152066.18
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	245 687.16	265 960.40	20 273.24
	Solde antérieur reporté 2022	17 662.26		-17 662.26
	Solde global d'exécution			2 610.98
	Résultat cumulés 2023	677 177.73	831854.89	154 677.16

- Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Comptes de gestion 2023 de Mr le Trésorier

Monsieur le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les résultats des comptes de gestion 2023 du budget principal de la commune, établi par les services du centre de gestion de Sarreguemines.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité

Décide d'adopter les résultats des différents comptes de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier.

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023–Budget Principal

Le Conseil Municipal constate l'excédent d'exploitation de l'exercice 2023 qui s'élève à 152066.18 euros et décide de l'affecter comme suit :

Apurement du déficit antérieur : (report à nouveau créditeur compte 110)	126 677.16 euros	002 R
Affectation en couverture du besoin de financement de la section investissement	25 389.02 euros	1068 R

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'affectation proposée ci-dessus

Prime de pouvoir d'achat exceptionnel

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

Décident :

- De ne pas instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et de favoriser le CIA (Complément indemnitaire annuel) en fonction du résultat des objectifs atteints.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30

Fait et délibéré
Le 12 février 2024
Le Maire
Charles SCHAEFFER